

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'EURE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement des particuliers de l'Eure est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à vingt reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2022 suit la tendance amorcée depuis plusieurs années avec une nouvelle baisse des dépôts de dossiers de 11,5% par rapport à 2021.

La proportion de redépôts demeure toujours élevée, à fin septembre sur 12 mois glissants, même si elle entame une baisse à 49,9% versus 51,5% en 2021. La part résultant des suspensions d'exigibilité est, grâce au changement de règlement intérieur, en baisse de près de 8 points à 18,7% versus 26,2% en 2021.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables est en phase avec les dépôts, la comparaison avec 2021 est à nuancer statistiquement du fait de séances tout début janvier en 2023.

La part des dossiers déclarés irrecevables est en hausse à 39,2% du fait de la diminution des dépôts mais en baisse en nombre de dossiers (79 versus 87 en 2021).

Les dossiers sans capacité de remboursement et sans bien immobilier représentent 41,6 % des dossiers, en baisse de près de 4 points par rapport à 2021.

Les dossiers recevables avec une résidence principale sont stables à 10,9% même si leur nombre diminue de près de 30 dossiers.

Les dossiers orientés vers un réaménagement des dettes poursuivent leur baisse à 60,8 % versus 63,7 % en 2021, en contrepartie des orientations vers un RP qui progressent pour atteindre 38,2 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Les dossiers traités par la commission suivent naturellement les évolutions : davantage de mesures d'effacement (RP sans LJ) qui représentent 35,4 % des dossiers et moins de suspension d'exigibilité des créances (11,6 %).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

L'inflexion constatée sur les suspensions d'exigibilité des créances entraîne naturellement une progression du taux de mesures pérennes (73,3 % contre 68,2% en 2021).

Cependant le poids des dossiers avec résidence principale, particulièrement lourd dans le département, génère des plans ou mesures d'attente (vente du bien, liquidation de la communauté ou sortie d'indivision).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation des données de surendettement, de la loi API et échanges de pratiques
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Échanges réguliers entre le secrétariat et la CCAPEX (données surendettement des dossiers recevables alimentées directement dans EXPLOC)
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 10 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 87</i>	Une intervention commune avec la CAF et des associations d'aide aux personnes en difficulté
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Une intervention commune avec la CAF et des associations d'aide aux personnes en difficulté
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 6 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 57</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Une intervention auprès d'un bailleur social réunion avec 5 personnes présentes
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Une intervention auprès de 2 professeurs.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Les débiteurs sont souvent confrontés à des problèmes lors de la mise en place des plans ou mesures :
 - o Créanciers difficilement joignables,
 - o Cession des créances,
 - o Changement de chargé de recouvrement,
- Les débiteurs mentionnent des exigences de règlement par chèque, difficilement applicables,
- La gestion des découverts demeure problématique,
- La suspension des poursuites à la recevabilité n'est pas toujours aisée en présence d'acteurs multiples : huissiers, chargés de recouvrement,

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les demandes des personnes ayant ouvert une auto-entreprise, sans activité et sans radiation, ne peuvent bénéficier de la procédure et se trouvent dans de grandes difficultés,
- La loi API et ses modalités d'application sont encore méconnues,
- L'information relative aux possibilités d'accompagnement des débiteurs pour la mise en application des plans ou mesures est trop générale,
- En cas de demande de restitution des biens en LOA/LDD, les frais prévus aux contrats viennent alourdir les sommes restant dues par les débiteurs,

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Actualisations des créances parfois contradictoires avec les lettres de relance adressées aux débiteurs

Date : 8 février 2023

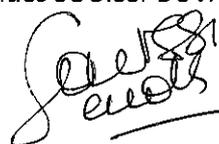
La présidente de la commission,

Isabelle Dorliat-Pouzet



La secrétaire de la commission,

Sendes SOUISSI-DUVAL



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2021	2022	variation 2022/2021 en %
Dossiers déposés	1 659	1 468	-11,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	51,5%	49,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	26,2%	18,7%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 599	1 325	-17,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,8%	10,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	87	79	-9,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	36,8%	39,2%	
Dossiers orientés par la commission	1 625	1 340	-17,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	45,0%	41,6%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	35,5%	38,2%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,8%	1,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	63,7%	60,8%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 842	1 593	-13,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,9%	5,8%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,7%	5,0%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,7%	35,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	11,0%	8,7%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,6%	4,2%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,4%	4,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,3%	44,7%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	31,5%	33,1%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	16,9%	18,0%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	13,8%	11,6%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	68,2%	73,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	26	11	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	4	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5,0%	4,6%	5,2%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,4%	38,1%	37,5%
Part des plans conventionnels conclus*	8,7%	7,2%	7,3%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44,7%	44,7%	42,7%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	73,3%	76,7%	74,6%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
EURE	Dettes financières	45 752	1 084	5 129	74,4%	81,1%	14 725	4,0
	dont dettes immobilières	23 488	195	322	38,2%	14,6%	117 187	2,0
	dont dettes à la consommation	21 472	980	4 088	34,9%	73,4%	12 759	3,0
	dont autres dettes financières	792	570	719	1,3%	42,7%	763	1,0
	Dettes de charges courantes	7 185	1 041	4 021	11,7%	77,9%	3 732	3,0
	Autres dettes	8 537	756	1 683	13,9%	56,6%	1 827	2,0
	Endettement global	61 474	1 336	10 833	100,0%	100,0%	18 732	7,0

Région	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Normandie	Dettes financières	187 935	5 552	24 948	62,1%	79,6%	13 390	3,0
	dont dettes immobilières	79 108	748	1 211	26,1%	10,7%	94 384	1,0
	dont dettes à la consommation	104 775	4 958	20 114	34,6%	71,1%	12 272	3,0
	dont autres dettes financières	4 053	2 963	3 623	1,3%	42,5%	700	1,0
	Dettes de charges courantes	38 857	5 538	21 663	12,8%	79,4%	3 611	3,0
	Autres dettes	75 726	4 082	9 042	25,0%	58,5%	1 731	2,0
	Endettement global	302 519	6 972	55 653	100,0%	100,0%	16 916	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 003 526	82 537	376 945	67,8%	80,1%	14 579	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 276 388</i>	<i>11 737</i>	<i>18 703</i>	<i>28,8%</i>	<i>11,4%</i>	<i>90 751</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 655 958</i>	<i>73 844</i>	<i>304 759</i>	<i>37,4%</i>	<i>71,6%</i>	<i>13 037</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>71 180</i>	<i>43 216</i>	<i>53 483</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,9%</i>	<i>793</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	637 445	79 112	277 012	14,4%	76,8%	3 751	3,0
Autres dettes	787 161	56 282	122 733	17,8%	54,6%	1 931	2,0
Endettement global	4 428 132	103 076	776 690	100,0%	100,0%	18 218	6,0